

DELEG – Direction Finances & Performance

DELEGATION DE SIGNATURE A M. PATRICK ERCOLE

Monsieur Didier PAPACALODOUCA, agissant en qualité de Directeur Général par intérim de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

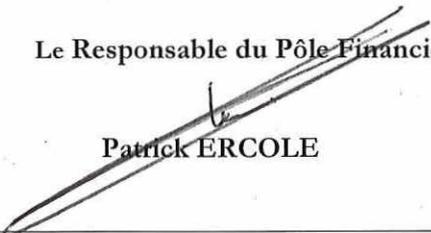
- Vu la délibération n° 2-B.25.003 du Bureau du Conseil d'Administration du 27 mars 2025
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Monsieur Patrick ERCOLE** exerce les fonctions de **Responsable du Pôle Financier**

Donne délégation à **Monsieur Patrick ERCOLE** pour signer les actes suivants :

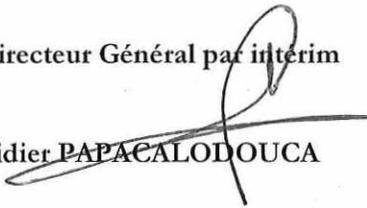
- Les documents relatifs à des ordres de virement interbancaires ;
- Autorisation de paiement des frais bancaires (agios, frais de tenue de compte ...) ;
- Autorisation de paiement des actes notariés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en cas d'acquisition ;
- Les demandes d'offre de prêts et de garantie d'emprunts ;
- Les appels de fonds auprès des différents financeurs (subventions, aides à la pierre...)
- Pour les opérations ANRU, les demandes de contractualisation, d'engagement, de compte-rendu d'exécution annuel (CREA), d'acompte et de solde ;
- Autorisation d'encaissement des locataires par prélèvements bancaires automatiques ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction ;
- La commande, l'attestation de service fait pour toutes dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- La prise en compte de produits ou de charges ou charges en lien avec l'activité de son Pôle ;
- Les certifications de copies conformes de tous documents liés à son activité.

Marseille, le 27 mars 2025

Le Responsable du Pôle Financier


Patrick ERCOLE

Le Directeur Général par intérim


Didier PAPACALODOUCA

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 31/03/25
